



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Utilisation des chèques énergie par les personnes qui résident en Ehpad

Question écrite n° 44037

Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge Mme la ministre de la transition écologique sur l'utilisation des chèques énergie par les personnes qui ont quitté leur domicile pour vivre en structure, notamment en Ehpad. Pour faire face aux dépenses énergétiques, tous les ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 10 800 euros par unité de consommation reçoivent un chèque énergie. Certaines personnes sont cependant dans l'incapacité de les utiliser car ils ne résident plus chez eux. Selon ses informations, quelques structures d'accueil acceptent ces chèques et les déduisent du coût d'hébergement mais ce n'est pas le cas de la majorité de celles-ci. Les personnes concernées sont dans l'incompréhension face à cette situation ubuesque. Ils ont un droit mais ne peuvent pas le faire valoir. C'est pourquoi il lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement afin que l'ensemble des bénéficiaires du chèque énergie puissent effectivement l'utiliser.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44037

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 785

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)